

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 5 (1955)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La reconstitution du collège des douze : d'après Actes I:15-26  
**Autor:** Masson, Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380633>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LA RECONSTITUTION DU COLLÈGE DES DOUZE

D'après Actes 1 : 15-26

15 *En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères et dit — cent-vingt personnes environ étaient réunies en ce lieu — : 16 « Frères, il fallait que fût accomplie la parole de l'Ecriture, que l'Esprit saint avait prononcée d'avance par la bouche de David, au sujet de Judas qui s'est fait le guide de ceux qui ont arrêté Jésus, 17 car il était de notre nombre et avait obtenu pour lot ce ministère. 18 Cet homme donc avait acquis un domaine avec le salaire de son crime, mais il est tombé la tête la première, il a crevé par le milieu et toutes ses entrailles ont été répandues. 19 Ce fait a été connu de tous les habitants de Jérusalem, de sorte que ce domaine a été appelé dans leur propre langue Aceldamach, ce qui signifie domaine du sang. 20 Il est écrit, en effet, dans le livre des Psaumes :*

*Que son domaine soit désert  
et que personne n'y habite  
et Qu'un autre reçoive sa charge.*

21 *Il faut donc que de ces hommes qui nous ont accompagnés pendant tout le temps où le Seigneur Jésus a vécu en notre présence, 22 depuis le baptême de Jean jusqu'au jour où il nous fut enlevé, [il faut, dis-je] qu'un de ces hommes devienne avec nous un témoin de sa résurrection ». 23 Et ils en présentèrent deux, Joseph appelé Barsabbas, surnommé Justus, et Matthias. 24 Alors ils prièrent en ces termes : « Toi, Seigneur, qui connais le cœur de tous, montre lequel de ces deux tu as choisi 25 pour prendre la place de ce ministère, de l'apostolat, dont Judas s'est écarté pour aller à la place qui était la sienne. 26 Et ils leur donnèrent des sorts, et le sort tomba sur Matthias, et ainsi il fut associé aux onze apôtres.*

Cette histoire est bien connue. Cependant, quand on a la prudence, ou l'imprudence, de la lire dans le texte original, ou s'aperçoit que ce texte est loin d'être clair.<sup>1</sup> Le lecteur ne peut se défendre de l'impression que tout ne lui est pas dit, qu'entre certains développements du récit une liaison fait défaut, qu'il a sous les yeux une narration à la fois abrégée et surchargée. Cette impression est due,

<sup>1</sup> Pour en donner une idée, nous en avons placé en tête de notre étude une traduction aussi littérale que possible.

selon nous, au fait que pour rédiger cette page, Luc<sup>1</sup> a utilisé librement un récit plus ancien qu'il a adapté à sa conception du rôle joué par les douze apôtres aux origines de l'Eglise. Nous allons essayer de le montrer.

Il est relativement aisé de discerner les éléments du récit à mettre au compte de l'auteur des Actes.

Tout d'abord, il faut lui attribuer à n'en pas douter les versets 18 et 19, qui contiennent sur la mort de Judas des détails plus manifestement légendaires encore que ceux qu'on peut lire dans l'évangile de Matthieu 27 : 3-10<sup>2</sup>. Pierre lui-même n'aurait certainement pas appelé l'araméen parlé par les habitants de Jérusalem « leur langue », comme si ce n'était pas la sienne aussi.

Selon le verset 16, Pierre a commencé son discours en présentant la mort de Judas, le traître, comme l'accomplissement d'une parole prophétique de David, conservée dans l'Ecriture. Ainsi le destin terrible de l'un des Douze ne devait pas troubler les frères, puisqu'ils pouvaient y reconnaître avec crainte et tremblement la réalisation du plan de Dieu révélé dans les Ecritures. Au verset 16, augmenté de la mention de l'acquisition d'un domaine par Judas (v. 18<sup>a</sup>) se rattachait très naturellement la citation scripturaire du verset 20<sup>a</sup> : « Il est écrit, en effet, dans le livre des Psaumes : que son domaine soit désert et que personne n'y habite ». Mais alors que Pierre avait annoncé une seule parole scripturaire<sup>3</sup>, il en cite fort inopinément une seconde (v. 20<sup>b</sup>), qui exigeait qu'un autre reçût la charge<sup>4</sup> du traître. Cette seconde citation scripturaire doit vraisemblablement être attribuée à Luc qui s'est efforcé de la préparer par le verset 17, verset si mal lié au contexte qu'il fait presque figure de parenthèse, malgré son importance.

<sup>1</sup> Nous désignons par ce nom l'auteur du livre des Actes par commodité, et sans nous prononcer sur le problème si complexe qui se pose à propos de cet auteur.

<sup>2</sup> EDUARD MEYER : *Ursprung und Anfänge des Christentums* (1923) III, pages 140 ss.

<sup>3</sup> « La parole de l'Ecriture », dit le texte de Nestle. Il est vraisemblable même qu'il faut lire « cette parole de l'Ecriture » avec ΚDpm it Ir. lat, car la suppression de ταύτην = *cette* s'explique par la difficulté éprouvée par un copiste à concilier ce démonstratif avec les deux paroles citées au v. 20. Inversement, on ne voit pas la raison pour laquelle ce démonstratif aurait été ajouté.

<sup>4</sup> Ἐπισκοπή n'a le sens de « charge, fonction » que dans deux textes des LXX : Nomb. 4 : 16 et Ps. 108 : 8, cf. ThWbNT II, p. 603. Luc qui connaissait l'existence dans l'Eglise d'ἐπίσκοποι = évêques, « évêques » (Actes 20 : 28) a dû être heureux de pouvoir citer Ps. 108 : 8 qui introduisait dans son récit le terme d'ἐπισκοπή = « charge », et dans l'Eglise, « charge d'évêque » (1 Tim. 3 : 1), et qui dans sa pensée avait probablement des rapports avec celui de διακονία = « ministère » (vs. 17, 25) et celui d'ἀποστολή = « apostolat » (v. 25) (BAUERNFEIND : *Die Apostelgeschichte*, ad loc.).

En disant au verset 17 que Judas « avait obtenu le lot ou la part de ce ministère », Luc laissait déjà entendre qu'en la personne de Judas, il s'agissait de remplacer un apôtre (v. 25). Or, dans les versets 21 et 22, Pierre définit avec rigueur la condition à remplir par le candidat à l'apostolat : avoir accompagné les Douze pendant toute la carrière terrestre du Seigneur Jésus<sup>1</sup>, depuis le baptême de Jean jusqu'à l'Ascension. Qui pouvait réaliser pareille condition ? Personne<sup>2</sup>, car Jésus avait choisi les Douze seuls pour qu'ils fussent toujours avec lui (Marc 3 : 14). Ils se distinguaient en cela du cercle plus large des disciples et, en fait, à partir de la confession de Pierre (Marc 8 : 27-30 et par.), Jésus paraît n'avoir souvent d'autres compagnons que les Douze. Comment donc se serait-il trouvé hors de leurs rangs des hommes qui auraient été témoins de la totalité du ministère de Jésus ? Il faut bien reconnaître que Luc met dans la bouche de Pierre sa conception de l'apostolat, conception qui ne s'accorde pas avec la réalité, puisque, alors que personne ne pouvait réaliser la condition imposée au successeur de Judas, l'assemblée présenta deux candidats (v. 23) si valables aux yeux des hommes que le Seigneur seul pouvait choisir entre eux (v. 24).

Le verset 25 aussi porte la trace de l'intervention de Luc toujours soucieux de faire savoir à son lecteur que c'était un apôtre que la petite communauté allait demander au Seigneur de désigner : « Seigneur... montre lequel de ces deux tu as choisi λαβεῖν τὸν τόπον τῆς διακονίας ταύτης καὶ ἀποστολῆς = pour prendre la place de ce ministère et apostolat. » Il faut évidemment admettre que καὶ a ici un sens épexégétique = « c'est-à-dire ou à savoir » et traduire « pour prendre la place de ce ministère, de l'apostolat ». Mais pourquoi parler ici de τόπος = « place » ?<sup>3</sup> Le mot grec τόπος peut s'entendre au sens figuré comme le mot français « place » au sens de « poste, situation » ; or, à cette « place de l'apostolat » dans le verset 25<sup>a</sup> correspond dans le v. 25<sup>b</sup> une autre place : « Pour prendre la place

<sup>1</sup> Cf. v. 21 litt. : « pendant tout le temps où le Seigneur Jésus est entré et sorti en notre présence. » L'expression « entrer et sortir » est un sémitisme, dont l'Ancien Testament offre des exemples variés et qui par ses deux termes opposés, « entrer » et « sortir », désigne l'existence dans sa totalité. Cf. G. LAMBERT S. J. : *L'expression de la totalité par l'opposition des contraires. Vivre et penser*. 3<sup>e</sup> série 1945, p. 91-103.

<sup>2</sup> JULIUS WAGENMANN, dans son ouvrage : *Die Stellung des Apostels Paulus neben den Zwölf in den ersten zwei Jahrhunderten* (1926), p. 67, l'avait déjà remarqué : « Personne en dehors d'eux (les Douze), Matthias non plus, n'a en réalité rempli ces conditions. Donc en dehors des Douze, personne ne peut être apôtre au sens plein du terme. »

<sup>3</sup> Une importante tradition manuscrite ΝΔEpl. lit κλῆρον (= *lot*) au lieu de τόπος (= *place*). Cette variante est une correction de la leçon la plus difficile, suggérée par l'expression analogue du v. 17 : τοῦ κλῆρου τῆς διακονίας ταύτης = *le lot de ce ministère*.

de ce ministère, de l'apostolat, dont Judas s'est écarté pour aller à la place qui était la sienne » (*εἰς τὸν τόπον τὸν ἰδίον*). Nous avons donc dans cette phrase un jeu de mots assez subtil, *τόπος* = « place » étant pris dans le premier membre de phrase dans son sens figuré et dans le second dans son sens propre. Comme nous avons des raisons de croire que c'est Luc qui a donné au premier *τόπος* = « place » le complément qui lui confère son sens figuré, il est vraisemblable que dans la source ce terme était employé les deux fois dans son sens propre et qu'on lisait : « Pour prendre la place dont Judas s'est écarté pour se rendre à la place qui lui était propre. »<sup>1</sup>

Enfin, s'il faut attribuer à Luc tous les éléments de ce texte qui présentent les Onze comme les apôtres au sens exclusif qui ressort des versets 21 et 22, il est vraisemblable que le récit primitif ne disait pas pour finir (v. 26<sup>c</sup>) que « Matthias fut associé aux onze apôtres », mais tout simplement « aux Onze », qui par son élection redevinrent « les Douze ».

\* \* \*

Si nos observations exégétiques sont fondées, nous pouvons en conclure que pour raconter l'élection de Matthias comme douzième apôtre à la place de Judas, Luc a remanié assez fortement un récit plus ancien dont le contenu peut se résumer ainsi : dans les premiers temps de l'Eglise, alors qu'une petite communauté de disciples de Jésus était déjà groupée à Jérusalem autour des Onze (v. 13-15), Pierre demandait que le vide laissé dans les rangs des Douze par la défection de Judas fût comblé d'une manière qu'il indiquait sans doute<sup>2</sup>. L'assemblée approuvait et présentait deux candidats<sup>3</sup>, Joseph et Matthias (v. 23). Pour que le choix fût fait par le Seigneur lui-même, comme les onze autres avaient été choisis par Jésus en personne (Marc 3 : 13 ss. et par.), on recourait au sort en priant le Seigneur de faire connaître ainsi sa volonté. Le sort tombait sur Matthias et le collège des Douze se trouvait reconstitué. Ce récit primitif avait une valeur historique plus grande et une signification

<sup>1</sup> Le relatif ayant pour antécédent *τόπος* (= *place*) était naturellement au masculin : *λαβεῖν τὸν τόπον*, *ἀφ' οὐ παρέβη* *'Ιούδας*.

<sup>2</sup> Il y a sur ce point une lacune dans le récit de Luc : les vs. 23 ss. nous montrent l'assemblée suivant avec assurance une procédure dont Pierre ne lui a rien dit. Actes 6 : 3 ss. nous donne une idée de la manière dont les choses se sont passées en une circonstance analogue.

<sup>3</sup> Au v. 23 la variante *ἔστησεν* (= « il présenta ») Dgig Aug est due probablement au fait que Pierre qui avait la parole jusqu'alors, et qui n'avait fait aucune proposition à l'assemblée, devait assez naturellement passer pour le sujet du nouveau verbe. Il est intéressant de constater que dans cette affaire importante, Pierre n'a pas agi d'autorité et que les Douze ne le feront pas davantage lors de l'élection des Sept (6 : 1 ss.).

théologique aussi considérable que le récit actuel du livre des Actes, ainsi qu'on en peut juger par les observations qui suivent.

Si Luc n'a pas modifié seulement la forme du récit primitif, s'il a touché à son contenu même et lui a donné un sens nouveau, c'est que l'Eglise de son temps ne pouvait plus s'y intéresser dans sa teneur première. Il n'en a que plus de prix pour l'historien des origines du christianisme. Il racontait, en effet, que le groupe des Douze, violemment secoué par l'arrestation et la mort de Jésus, entamé par la trahison de Judas, s'est reconstitué par l'adjonction de Matthias, lorsque la foi en la résurrection eut triomphé chez Pierre et les autres (I Cor. 15 : 5) du scandale de la croix. Le fait est d'importance, car il atteste l'existence du groupe des Douze avant la mort de Jésus et permet d'accorder créance sur ce point à la tradition évangélique qui en attribue la création à Jésus lui-même (Marc 3 : 13 ss. et par.)<sup>1</sup>.

La signification de la reconstitution du collège des Douze doit être en rapport étroit avec celle de son institution par Jésus, sur laquelle les avis sont encore assez partagés. Pour la discerner, il faut se garder de confondre les Douze avec les apôtres, comme on le fait trop souvent sous l'influence de la tradition ecclésiastique<sup>2</sup>.

On dit volontiers, en effet, qu'en choisissant les Douze, Jésus a choisi « les douze apôtres » (Mat. 10 : 2), c'est-à-dire douze hommes qui ont désormais partagé sa vie et ont été formés par lui, pour être après sa mort et sa résurrection ses témoins jusqu'aux extrémités de la terre (Actes 1 : 8), les fondateurs et les chefs de l'Eglise primitive, comme le raconte le livre des Actes. Mais s'il s'agissait de pourvoir à la prédication de l'Evangile dans le monde, pourquoi Jésus aurait-il choisi douze apôtres ? Il n'y a aucun rapport entre le nombre douze et les nations du monde<sup>3</sup> et nous savons par saint Paul qu'il y a eu dans l'Eglise primitive plus de douze apôtres (Rom. 16 : 7 ; I Cor. 15 : 7 ss. ; 9 : 5 s.). De plus, les évangiles eux-mêmes connaissent

<sup>1</sup> L'historicité de l'institution des Douze par Jésus lui-même a été niée, entre autres par JOH. WEISS : *Urchristentum* (1917) p. 34, et par CH. GUIGNEBERT : *Le Christ* (1943) p. 68. Rengstorf a réfuté la thèse des négateurs qui soulève plus de difficultés qu'elle n'en résout, ThWbNT II p. 325 s. Avant lui des historiens de la valeur de KARL HOLL : *Gesammelte Aufsätze II. der Osten*, p. 47 ss. p. 53 n<sup>1</sup> et EDUARD MEYER : *Ursprung und Anfänge des Christentums*, I p. 296 ss. se sont prononcés dans le même sens et ont reconnu le rôle joué par les Douze dans les premiers temps de l'Eglise.

<sup>2</sup> Sur la nécessité de distinguer, quoique cela ne soit pas toujours facile, les Douze, les apôtres, les disciples, cf. Rengstorf ThWbNT. IV. p. 454.

<sup>3</sup> La mission des soixante-dix disciples racontée Luc 10 : 1 ss. préfigure beaucoup plus sûrement l'universalisme de la mission chrétienne. Le nombre soixante-dix dans ce cas s'explique le plus simplement par l'idée courante dans le judaïsme, qu'on rencontre dans l'Ancien Testament déjà (Gen. 10), qu'il y avait soixante-dix peuples dans le monde. Cf. ThWbNT II p. 631.

l'existence des Douze pendant le ministère de Jésus, et ils parlent souvent des Douze sans les appeler apôtres (Marc 3 : 14 ; 4 : 10 ; 6 : 7 ; 10 : 32, etc. ; Mat. 20 : 17 ; 26 : 14, etc. ; Luc 8 : 1 ; 9 : 12, etc. ; Jean 6 : 66, 70). Que les Douze aient été les apôtres de Jésus quand il les a envoyés en mission et pendant la durée de leur mission (Marc 6 : 7, 30), c'est certain ; que le Ressuscité les ait envoyés à Israël et qu'ils aient eu le titre d'apôtres dans l'Eglise primitive, c'est très vraisemblable ; mais cela ne nous dispense pas de chercher quel sens a eu pour Jésus le groupe des Douze comme tel.

Il y a dans ce collège des Douze une évidente référence aux douze tribus d'Israël, à la constitution primitive et fondamentale du peuple de Dieu<sup>1</sup>. Encore faut-il bien l'entendre. On dit parfois que les Douze sont pour Jésus « les représentants d'Israël »<sup>2</sup>. C'est peu vraisemblable, car il est hors de doute que pour Jésus, jusqu'à l'épreuve décisive qui se termina par sa mort, « les représentants d'Israël » étaient le Sanhédrin de Jérusalem et le Grand Prêtre (Marc 11 : 27-33 ; 12 : 1-12). Dira-t-on que les Douze étaient pour Jésus les représentants du véritable Israël qu'il était venu rassembler autour de lui avant la crise finale imminente ? Il n'est pas certain du tout que lorsque Jésus a créé le groupe des Douze (Marc 3 : 14), il désespérait d'amener Israël à la repentance. La mission dont il les charge (Marc 6 : 7 ss. et par.) témoigne du contraire, tout comme elle fait d'eux ses « apôtres », ses représentants auprès d'Israël (Mat. 10 : 40). Par-delà la crise finale, dans les temps messianiques, les Douze « sur douze trônes » gouverneront<sup>3</sup> les douze tribus d'Israël (Mat. 19 : 28 ; Luc 22 : 30), ce qui montre bien qu'ils sont inséparables d'Israël jusque dans le monde à venir, mais aussi qu'ils sont tout autre chose que ses représentants.

Leur signification doit être cherchée dans une autre direction. En choisissant ces douze disciples, qui, pour la plupart, devaient être des hommes fort insignifiants<sup>4</sup>, Jésus a placé devant Israël un signe, un signe qui accompagnait son message, un signe qui éclairait et commentait sa mission. Les Douze, par leur présence aux côtés de

<sup>1</sup> Cf. SCHLATTER : *Geschichte des Christus*, p. 322. « Israël prend dans l'histoire la forme d'une amphictyonie de douze tribus. Cette forme a été dans tout le déroulement de son histoire d'une importance fondamentale », dit MARTIN NOTH dans son *Histoire d'Israël*. Paris, 1954, p. 107.

<sup>2</sup> P. ex.: JULIUS WAGENMANN : *Die Stellung des Apostels Paulus neben den Zwölf in den ersten zwei Jahrhunderten*. 1926, p. 7, 11, 12.

<sup>3</sup> Dans cette parole, le verbe *κρίνειν* paraît ne pas signifier « juger » au sens courant du terme, mais « juger » au sens biblique = « gouverner », « régir ». BULTMANN : *Tradition...* p. 171. W. VISCHER : *Die evangelische Gemeindeordnung*, p. 102.

<sup>4</sup> Le Nouveau Testament ne nous a conservé que leurs noms, et les quatre listes qu'il en donne ne s'accordent pas sur tous les noms.

Jésus, disaient à leur manière que sa mission concernait Israël dans sa vocation de peuple de Dieu, qu'il avait été envoyé à Israël pour l'appeler à « la repentance », c'est-à-dire, à revenir à son Dieu, en un temps où l'imminence du jugement et du Règne de Dieu conférait à cet appel une extrême urgence (Mat. 3 : 17). Si Jésus a dit : « Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël » (Mat 15 : 24), les Douze exprimaient par un signe le sens de cette mission qui avait pour objet Israël d'abord<sup>1</sup>. Habitués que nous sommes à voir dans le christianisme une religion universelle, nous sommes déconcertés par la fin si particulière assignée à cette mission. Cependant, il faut le reconnaître, si Jésus n'a pas refusé de secourir à l'occasion des païens qui l'imploraient (Mat. 8 : 5 ss. ; 15 : 21 ss.), l'idée d'une prédication aux païens lui est demeurée étrangère<sup>2</sup>. Cela ne veut pas dire qu'il n'ait pas su que son œuvre rédemptrice atteindrait toutes les nations, mais pour lui, comme pour l'Ancien Testament et le judaïsme, Israël était le centre du monde, et c'est seulement par Israël que les nations aussi auraient part au salut et à la vie apportée par le Messie<sup>3</sup>.

Dans cette perspective, la reconstitution du collège des Douze après la mort de Jésus revêt tout son sens. En effet, sa mort avait scellé, semblait-il, l'échec de sa mission : Israël était resté sourd à son appel à la repentance, il avait rejeté son Messie en le livrant aux païens pour qu'il fût crucifié (Actes 2 : 23 ; 3 : 15 ; 4 : 10, etc.), et c'est l'un des Douze qui l'avait trahi (Marc 3 : 19 ; 14 : 43 ; Actes 1 : 16). La place laissée vide par Judas était la marque infligée au groupe des Douze par la brève tragédie qui paraissait avoir mis fin à l'entreprise de Jésus. Mais Jésus avait été ressuscité, et sa résurrection avait renversé la situation, en révélant que livré par

<sup>1</sup> RENGSTORF : ThWbNT. II. p. 326 s. a insisté avec raison sur ce point.

<sup>2</sup> ED. MEYER : op. cit. II. p. 426 : « On ne trouve dans les témoignages relatifs à Jésus aucune indication de l'idée d'une mission parmi les païens, à laquelle le christianisme est parvenu après des hésitations initiales ». On objectera sans doute Marc 13 : 10, Mat. 24 : 14 : « il faut d'abord que l'Evangile soit prêché à toutes les nations ». Il faut bien constater cependant que cette parole n'est pas à sa place dans ce discours apocalyptique qui annonce que la Fin se se produira du vivant de la génération de Jésus (Marc 13 : 30 et par.). Elle témoigne de la transformation profonde subie par l'eschatologie du christianisme primitif, quand l'Eglise s'est trouvée non pas devant la fin du monde, mais devant le devoir d'annoncer l'Evangile au monde.

<sup>3</sup> Cf. BENGT SUNDKLER : *Jésus et les païens*. R.H.Ph.r. 1936, p. 462-499. Par cette étude, Sundkler a renouvelé l'étude du problème en montrant que l'alternative particularisme-universalisme était étrangère à Jésus. « Jésus était juif, Jésus était particulariste. Jésus était convaincu que le point central, le sens et le but de la rédemption étaient le salut d'Israël. Cependant, cela n'exclut pas la mission parmi les païens. Au contraire, c'est seulement à partir de ce point que la mission est possible. Celui-là seul qui va au centre, qui s'y attache, qui y reste, lui seul peut au sens propre influer sur la périphérie. » p. 497.

Israël aux païens Jésus n'avait pas cessé d'être dans la main de Dieu qui l'avait fait Seigneur et Christ (Actes 2 : 36). S'il était mort pour les péchés selon les Ecritures (I Cor. 15 : 3), son appel à la repentance, loin d'avoir été étouffé par sa mort, en recevait une force et une urgence nouvelle (Actes 2 : 37 ss.). Dieu, par le Christ Jésus, mort et ressuscité, pressait plus que jamais Israël de revenir à lui, avant que le Fils de l'homme ne vienne du ciel juger le monde (Actes 3 : 19 ; 5 : 30 s.). Mais si Dieu n'avait pas rejeté son peuple (Rom. 11 : 1), s'il l'appelait encore et toujours dans sa miséricorde, il fallait que les disciples de Jésus assument l'œuvre de leur Maître, comme ils l'avaient déjà fait temporairement quand ils avaient été ses envoyés, ses « apôtres », en Galilée (Mat. 10 : 7 s. et par.) ; il fallait, en particulier, que le collège des Douze reconstitué témoigne auprès d'Israël de la résurrection de Jésus et de la victoire de la fidélité de Dieu sur l'infidélité de son peuple (Rom. 3 : 3 s. ; 15 : 8) <sup>1</sup>. Il fallait que Judas fût remplacé, pour que les Douze soient de nouveau, et plus que jamais, un signe de la volonté miséricordieuse de Dieu à l'égard de son peuple, un signe de la grâce qui surabondait là où le péché avait abondé (Rom. 5 : 20). Telle était, si nous voyons bien, la signification de la reconstitution du collège des Douze après la résurrection de Jésus, dans la perspective rigoureusement eschatologique des premiers jours de l'Eglise.

Or, à ces premiers jours, qui devaient être les derniers (Actes 2 : 17), en ont succédé beaucoup d'autres, et ce fut le temps de l'Eglise qui s'est prolongé jusqu'à nous. Certes, c'est autour des Douze que s'est rassemblée l'Eglise primitive de Jérusalem (Actes 1-12), mais leur mission auprès d'Israël n'a pas tardé à être dépassée par l'événement. Quand l'Evangile fut annoncé aux païens aussi, quand les Gentils entrèrent en nombre dans l'Eglise tandis qu'Israël demeurait incrédule, la mission des Douze fut réinterprétée à la lumière de la situation nouvelle <sup>2</sup>. Le collège des Douze comme tel n'avait pas de sens pour l'Eglise devenue en grande majorité pagano-chrétienne. L'apôtre Paul ne parle des Douze qu'une fois et dans une formule qu'il tient de la tradition (I Cor. 15 : 5). En 44 déjà, quand sur l'ordre d'Hérode Agrippa, Jacques, fils de Zébédée, eut été décapité, il ne fut pas

<sup>1</sup> Cette dernière considération permet de penser que Pierre a bien dit que le successeur de Judas devait être un disciple en état de témoigner avec les Douze de la résurrection de Jésus (v. 22). C'était, en effet, le fait capital qui changeait la défaite du Calvaire en victoire, et qui autorisait seul les disciples à reprendre au nom du Christ vivant l'appel de Jésus à Israël. Joseph et Matthias avaient « vu » le Ressuscité, et ils n'étaient pas les seuls à réaliser cette condition.

<sup>2</sup> Nous devons nous borner à indiquer ici la direction de cette réinterprétation, qui mériterait une étude plus complète.

question de le remplacer. L'intérêt perdu par les Douze se porta sur les apôtres <sup>1</sup>. On se rappelait que les Douze avaient été envoyés en mission par Jésus pendant son ministère (Marc 6 : 7, 30 et par.), qu'ils avaient été choisis par lui (Marc 3 : 13 ss. et par.), qu'ils avaient de ce fait sur tous les autres apôtres un avantage qui les mettait hors de pair. Les Douze devinrent ainsi pour l'Eglise les douze apôtres (Mat. 10 : 2 ; Luc 6 : 13), et même pour Luc les apôtres à l'exclusion de tous les autres (Luc 17 : 5 ; 22 : 14 ; Actes 1 : 26 ; 2 : 37 ; 4 : 20, etc.) <sup>2</sup>. Le vieux récit de la reconstitution du collège des Douze est devenu dans l'œuvre de Luc le récit de l'élection par le Seigneur du douzième apôtre (Actes 1 : 15-26), élection dont on ne voit plus la raison, car pourquoi devait-il y avoir douze apôtres, ni plus, ni moins ? Aussi bien, la conception de la charge qu'ils tiennent du Seigneur s'est-elle profondément modifiée : ils ne sont plus tant les envoyés du Christ <sup>3</sup> que ses « témoins » (Luc 24 : 48 ; Actes 1 : 8) dans l'Eglise et devant le monde. Ils ne l'ont pas été en personne seulement, Luc le sait bien, mais ils l'ont été par tous ceux qui ont fidèlement transmis leur témoignage rendu au Christ. Leur témoignage est le fondement de la prédication apostolique (I Cor. 15 : 11), comme il est la source de la tradition qui s'est déposée dans les évangiles (Luc 1 : 2). C'est pour cela que Luc attribuait une importance capitale à leur qualité de témoins oculaires (*αὐτόπται*). Et Luc a sainement apprécié le rôle que les douze apôtres allaient désormais jouer dans l'Eglise. Leur témoignage, conservé dans le canon du Nouveau Testament avec celui de l'apôtre Paul, préserve le caractère historique de la révélation chrétienne de toute altération docète en rattachant l'Eglise de tous les temps aux événements qui lui ont donné naissance ; il est la norme de l'enseignement de l'Eglise et de sa vie, il est juge de la fidélité, ou de l'infidélité, de toute sa tradition ultérieure <sup>4</sup>.

CHARLES MASSON.

<sup>1</sup> Le livre des Actes en témoigne : les Douze ne sont plus mentionnés qu'une fois (Actes 6 : 2), mais « les apôtres » fréquemment (2 : 37, 42 ss., 4 : 36, etc.).

<sup>2</sup> On sait que Luc ne tient pas Paul pour un apôtre et ne l'appelle jamais l'apôtre Paul. Pour lui, c'est « la qualité de témoin qui fait de Paul un missionnaire à égalité avec Pierre ». Ph. H. MENOUD : *Le plan des Actes des Apôtres*. New Testament Studies, vol. I, 1954, p. 50.

<sup>3</sup> Par définition, l'apôtre est un envoyé, un missionnaire. Or, si nous voyons bien, l'activité missionnaire temporaire des Douze pendant le ministère de Jésus, leur activité missionnaire dans les premiers temps de l'Eglise paraît avoir été limitée à Jérusalem où battait le cœur d'Israël. D'après l'apôtre Paul (Gal. 2 : 7 ss.) et les Actes eux-mêmes, Pierre seul paraît avoir exercé une activité missionnaire étendue et avoir été apôtre au sens propre du terme.

<sup>4</sup> Sur ce dernier point, cf. OSCAR CULLMANN : *La Tradition*. Cahiers théologiques, 33. Neuchâtel et Paris, 1953.